

Ecole : pourquoi le protocole sanitaire allégé a du mal à passer

De nouvelles règles s'appliquent à partir de ce mardi au primaire. Les classes pourront rester ouvertes même si des cas positifs y sont décelés.

Désormais, il faut trois cas positifs d'enfants ou d'adultes de familles différentes dans une même classe pour ordonner sa fermeture. LP/Arnaud Journois

Par Christel Brigaudeau

Le 21 septembre 2020 à 20h48

La cure d'amaigrissement continue. A partir ce mardi, un nouveau protocole sanitaire allégé s'applique dans les écoles, collèges et lycées. « A force, il va s'envoler... » grince un enseignant, à l'unisson d'autres de ses collègues, déstabilisés de voir s'assouplir régulièrement depuis la rentrée [les consignes dans l'Education nationale](#), alors que le gouvernement appelle par ailleurs à une vigilance de chaque instant face à la reprise de l'épidémie de [Covid-19](#).

Désormais, la fermeture d'une classe ne sera décidée que si trois cas positifs au Covid d'enfants ou d'adultes venant de familles différentes sont confirmés dans une même classe. Un ou deux cas confirmés ne conduiront plus à renvoyer tous les camarades et la maîtresse à la maison. Comme pour une simple grippe, l'enfant malade retrouvera le chemin de l'école après une semaine - sauf si ses symptômes persistent. Pour ses camarades, la vie continuera comme d'habitude : les enfants de moins de 11 ans et les jeunes et adultes portant un masque ne sont plus considérés comme des « contacts à risque », même s'ils ont passé la journée à côté d'un élève malade du Covid.

Cette décision, basée sur le dernier avis du Haut conseil pour la santé publique, selon lequel « [les enfants sont peu à risque de formes graves et peu actifs dans la transmission](#) du SARS-CoV-2 », vise à endiguer les fermetures de classe en cascade, redoutées par les familles. Il y en avait ce lundi « un peu plus de 2000 », a annoncé au micro de RTL le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, ainsi que 89 établissements primaires et secondaires.

LIRE AUSSI > [Covid-19 : pas besoin de certificat médical pour le retour des enfants à l'école](#)

Cette décision « arrive trop tard, il y a un retard à l'allumage énorme », grommelle Robert Cohen, pédiatre à l'hôpital intercommunal de Créteil (Val-de-Marne). « Depuis trois mois, on sait que les enfants sont moins contaminants, ce qui ne signifie pas qu'ils ne le sont pas du tout. On aurait pu éviter la fermeture de beaucoup de classes. Mais la décision tombe au mauvais moment, alors que l'épidémie repart : c'est inaudible et cela passe pour une mauvaise décision », déplore le vice-président de la Société française de pédiatre.

De fait, Thomas Bouchet, professeur en maternelle à Firminy (Loire), a du mal à comprendre. « On nous dit que s'il y a un cas dans notre classe, on retourne au boulot sans se poser de questions... Mais le Covid n'est pas la gastro, on ne sait pas comment on va réagir si on l'attrape. Or je ne peux pas consoler de loin mes élèves de petite section. Cela nous inquiète, avec mes collègues. On ne se sent pas considérés. »

L'impression «d'être un peu des fusibles»

« Le problème est surtout que la défiance est telle entre les enseignants et l'institution qu'ils ne croient plus à ce qui est demandé », affirme Elisabeth Kutas, porte-parole du syndicat Snuipp-FSU à Paris. Selon elle, « des enseignants en sont à acheter leurs propres masques parce qu'ils n'ont pas confiance dans ceux de l'Education nationale ». Voilà que plane en salle des maîtres l'impression « d'être un peu des fusibles », résume Christophe Gruson, secrétaire national du syndicat Snalc dans le premier degré, plutôt dubitatif : « On est en train de parier sur le fait que tout va bien se passer... »

Newsletter - L'essentiel de l'actu

Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. [En savoir plus](#)

Dans son école d'Artix (Pyrénées-Atlantiques), Alain Chaillet a fait les comptes. « J'ai dû appeler 38 familles la semaine dernière pour leur annoncer qu'elles étaient *cas contact* d'une employée municipale testée positive, explique le directeur, élu au syndicat SE-Unsa. Avec les nouvelles règles, la liste des personnes considérées à risque, à transmettre aux autorités de santé, va passer à zéro. » Et de s'interroger : faut-il rappeler en classe les enfants mis à l'isolement en vertu des anciennes règles ?